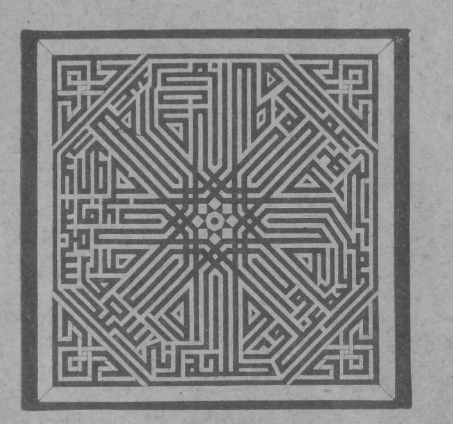
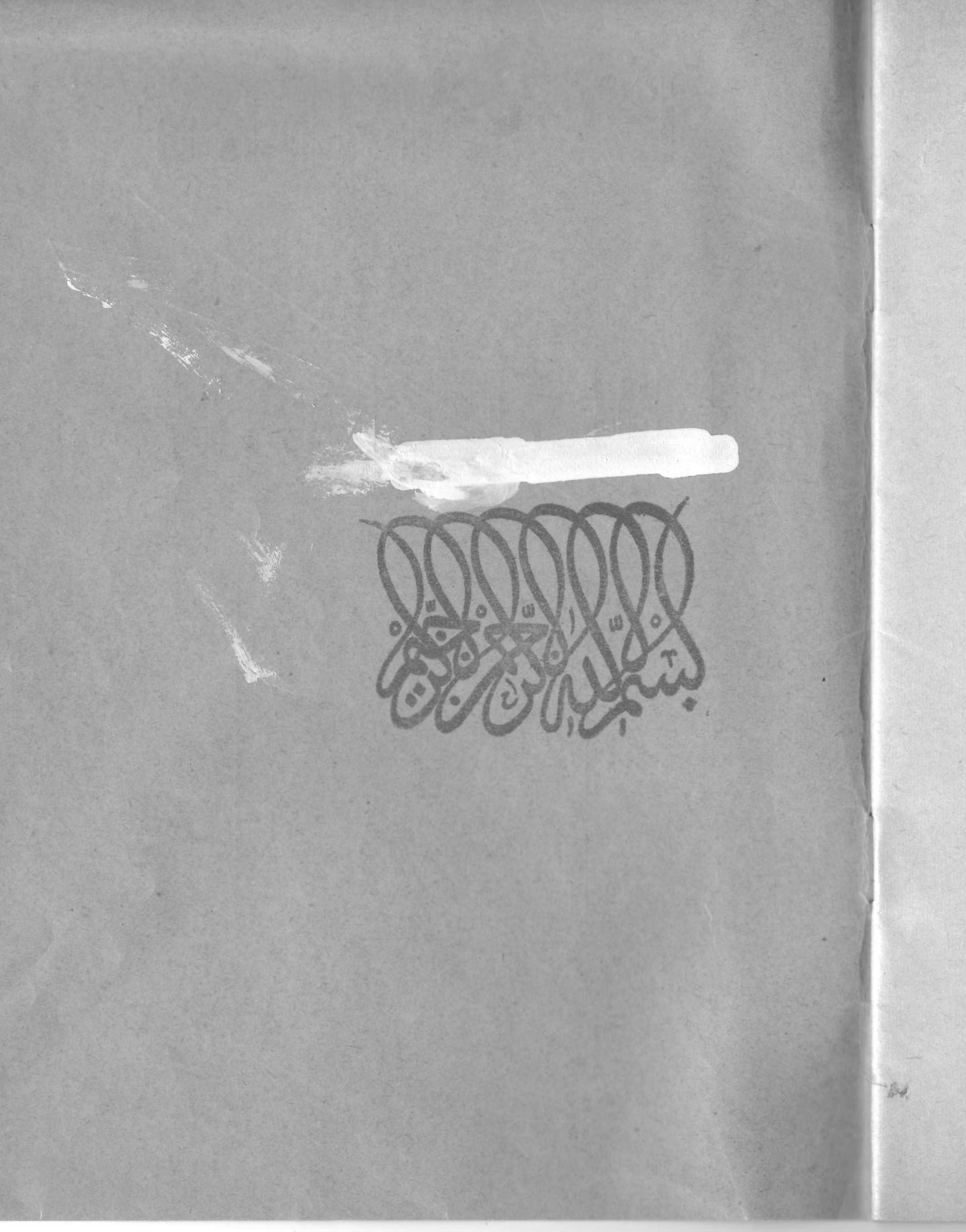
LA PRIÈRE DES MUSULMANS



1963
IMPRIMERIE
DE
CARTHAGE
20, Rue de Saintonge
PARIS (3e)



LA PRIÈRE DES MUSULMANS

Les offices :

« La prière est le pilier de la religion », a dit Muhammad. Le Quran en parle plus de cent fois, et la nomme indifféremment, **Salât** (penchant), **du'â** (appel, prière), **dhikr** (souvenir), **tasbîh** (glorification), **inâbah** (s'incliner), etc.

163) Dans son souci de créer l'atmosphère du règne de Dieu sur la terre, l'Islam a prescrit pour chaque jour, cinq prières en commun : il faut prier lorsqu'on se lève — et il faut se lever tôt —, au début et vers la fin de l'après-midi, le soir et pendant la nuit avant de se coucher. Cela exige qu'on abandonne pendant quelques minutes, pour chaque office, tous ses intérêts matériels, afin de rendre un témoignage de soumission et de gratitude à notre Créateur.

La prière du début de l'après-midi se transforme chaque vendredi en un office hebdomadaire, plus solennel et plus prestigieux, où l'Imâm de la localité prononce aussi un sermon avant l'office. L'Islam a institué deux fêtes annuelles : l'une à la fin du mois des jeûnes, et l'autre lors du pèlerinage de la Mecque. Chacune de ces deux fêtes se célèbre par un office spécial, qui s'ajoute aux cinq offices quotidiens. On se rassemble dans la matinée pour la prière collective ; après quoi, l'Imâm prononce un sermon. Une autre prière d'une obligation restreinte est célébrée pour un mort avant l'enterrement.

Parlant des « secrets de la prière », le grand mystique Walî-ullâh ad-Dihlawîy, s'exprime ainsi :

« Sache que l'homme est parfois enlevé comme un éclair auprès de l'enceinte de la sainteté (présence divine), et se trouve adhérent, avec le plus grand attachement possible, au seuil de Dieu. Là, descendent sur cet homme des transfigurations divines, qui dominent son âme. Il y voit et sent des choses que la langue humaine est incapable de décrire. L'état-éclair une fois passé, l'homme revient à sa condition précédente, et se trouve tourmenté par cette perte de l'extase. Il essaie donc de rejoindre ce qui lui échappait, et il se met dans sa condition d'ici-bas, la plus proche de la condition d'absorption dans la connaissance de Dieu. C'est

la condition du respect, du dévoûtement et de la conversation presque directe avec Dieu, condition qu'accompagnent les gestes ainsi que les paroles appropriées. La prière consiste **essentiellement** en trois éléments : d'abord le sentiment d'humilité devant la présence majestueuse de Dieu, ensuite la reconnaissance de cette supériorité divine et humilité humaine, par des paroles convenables, et enfin l'adoption pour son corps et tous ses organes de la posture de respect nécessaire... Pour rendre hommage à quelqu'un, on se lève et l'on se tourne vers l'objet de son respect et de son invocation. Plus respectueux encore, l'homme s'incline et baisse la tête par révérence... le faîte et le sommet de l'humilité est de baisser la tête — qui concentre, en son plus haut degré, le « moi » et la conscience — si bien qu'elle touche le sol devant l'objet du respect... Comme l'homme n'atteint l'apogée de son évolution spirituelle que graduellement, il est évident qu'une telle ascension doit traverser ces trois étapes : une prière complète comportera les trois postures, à savoir : rester debout, s'incliner et poser le front sur le sol en présence de Dieu — tout celà pour acquérir l'évolution nécessaire de l'âme, en vue de sentir la sublimité divine et l'humilité humaine devant Dieu (Hujjatallâh al-Bâlighah t. I, § Secrets de la prière).

Dans un passage (22 : 18), le Quran parle ainsi : « N'as-tu pas vu, que c'est devant Dieu, que se prosternent tous ceux qui sont dans les cieux et ceux qui sont sur la terre, et le soleil, et la lune, et les étoiles, et les montagnes, et les arbres, et les animaux, ainsi que bien des gens ? ». L'office de la prière islamique réunit les formes de prière de toutes les créatures : « le soleil, la lune et les étoiles » répètent leur geste de se lever et de se coucher ; les montagnes restent debout, les animaux restent inclinés ; on sait que les arbres trouvent leur nourriture par leurs racines : c'est-à-dire que leurs « têtes » se prosternent à perpétuité. L'eau purifie (penser à l'ablution) ; et selon l'expression quranique (13 : 13) « le tonnerre chante la gloire de son Seigneur ». Les oiseaux en volée adorent Dieu (Quran 24 : 41) comme doivent aussi le faire les hommes pour prier en commun. Tout comme l'ombre (Quran 13 : 15) s'allonge et se reccourcit au cours de sa carrière (de sa prière, de son obéissance à Dieu) journalière, l'orant humain se déploie en se mettant debout pour l'office, s'allonge pour s'incliner, et se replie quand il se prosterne.

L'office de prière islamique est donc une synthèse de toutes ces différentes formes d'adoration de Dieu, qui servent admirablement le but poursuivi (voir la représentation photographique de différentes postures de l'office musulman, dans le dernier chapitre).

On sait que les cinq prières quotidiennes ont été commandées aux Musulmans lors de l'ascension du Prophète (**mi'râj**); Muhammad a déclaré, en outre, que la prière du croyant est sa propre ascension, où il se trouve élevé en présence de Dieu. Ce n'est pas sans raison : regardons ce que fait un Musulman dans son office. D'abord il se tient debout, lève les mains et proclame : « Dieu est plus grand » ; l'homme renonce ainsi à tout autre qu'à Dieu, et se soumet à la volonté de son Seigneur seul. Après avoir fait des louanges à la gloire du Seigneur, il se sent si humble devant la majesté divine, qu'il s'incline et baisse la tête en signe de respect, proclamant : « Gloire à mon Seigneur qui seul est majestueux ». Puis il se lève et remercie Dieu de l'avoir guidé ; il réfléchit alors, et il est frappé par la grandeur de Dieu, à tel point qu'il se sent obligé de se prosterner et de poser sa tête sur le sol en toute humilité, et il affirme : « Gloire à mon Seigneur, qui seul est haut ». Il répète ces gestes comme pour habituer son corps à la spiritualité, pour devenir lui-même graduellement plus digne d'être conduit du monde de la matière dans l'atmosphère céleste, dans la présence divine. Là, il salue Dieu, et reçoit la réponse à sa salutation. En effet, il se sert pour cet échange de salutations, des formules mêmes qui se rapportent au **mi'râj**, à l'ascension et à la rencontre de Muhammad avec Dieu. « Les salutations à Dieu, bénies et pures — la paix sur toi, ô Prophète, et la miséricorde et les bénédictions de Dieu — la paix sur nous et sur ceux des serviteurs de Dieu, qui se comportent proprement ». Sans symboles matériels, le croyant fait, pour ainsi dire, son ascension vers le Dieu transcendant, voyage spirituel que d'aucuns désignent par le terme « communion ».

Tel est l'aspect spirituel de l'office. Ses utilités sont multiples ; même au point de vue matériel : il réunit cinq fois par jour les habitants d'un quartier, donne la possibilité d'une détente de quelques minutes, au milieu des devoirs monotones des vocations individuelles, et rassemble les plus grands personnages comme les plus humbles, en parfaite égalité (car c'est le chef de la localité qui doit diriger l'office, et dans la métropole, à la mosquée

centrale, le Chef d'Etat lui-même). On rencontre ainsi non seulement les autres membres de la communauté, mais aussi les fonctionnaires responsables de la localité. On les approche directement sans formalité ni empêchement. La prière islamique a un aspect social fortement charpenté, conçue de telle façon que les croyants sentent autour d'eux le règne de Dieu. C'est presque la discipline militaire. A l'appel du muezzin, tout le monde court au lieu de la rencontre commune, se dresse en rangs et en files derrière le dirigeant, fait gestes et mouvements en commun avec les autres, en parfaite uniformité et coordination. En outre, les fidèles de tous les points du monde se tournent tous dans leur prière, vers un seul point central, la Ka'bah, la Maison de Dieu, à La Mecque. Celà rappelle l'unité de la communauté mondiale, sans distinction ni de classes, ni de races, ni de régions.

La meilleure façon de prier — et la plus formelle — est l'Office en commun ; en cas d'impossibilité ou de difficulté, chacun, homme ou femme, prie seul. En tout cas, dans les cinq prières de la journée, il s'agit plutôt d'un devoir minimum; il s'agit de passer environ vingt-quatre minutes dans les vingt-quatre heures, en dehors du service de soi-même, dans la présence divine, mais, à vrai dire, le croyant doit penser à Dieu à tout instant : dans le bonheur comme dans le malheur, lorsqu'il travaille, lorsqu'il se couche, lorsqu'il se livre à ses autres occupations. Le Quran (3 : 190-1) nous dit à ce sujet : « Les hommes doués d'intelligence, qui, debout, assis, couchés, se souviennent de Dieu et méditent sur la création des cieux et de la terre : Seigneur (disent-ils), Tu n'as point créé tout celà en vain ». Dieu a assujetti l'univers pour le profit de l'homme ; mais cette jouissance doit être accompagnée de reconnaissance et d'obéissance, et non pas de rébellion contre Dieu, ni d'injustice envers les autres êtres et créatures.

Rappelons, en passant, qu'au moment même où l'Office fut institué pour le bien-être spirituel du croyant, un verset du Quran (2 : 286) fut révélé : « Dieu n'oblige personne que selon sa capacité ». C'est l'intention et la volonté qui comptent aux yeux de Dieu, et non point la quantité ou même la façon extérieure de l'accomplissement. Si un homme pieux estime honnêtement qu'il ne peut pas célébrer les offices en cinq fois dans la journée,

qu'il les fasse en quatre fois, en trois fois, deux fois ou même en une seule fois, tant que dure l'empêchement, selon ses possibilités et les circonstances. L'essentiel est de ne pas oublier le devoir spirituel au milieu des préoccupations matérielles ou mondaines. De telles réductions sont autorisées en périodes anormales, par exemple, lorsqu'on est souffrant et sujet à des évanouissements répétés, ou, dans certains cas, tels que nous en lisons dans les récits sur la pratique du Prophète lui-même. En effet, pendant la bataille du fossé (**Khandaq**), il lui arriva de célébrer les offices du midi, de l'après-midi, du soir et de la nuit tous les quatre à la fois, tard dans la nuit, l'ennemi ne l'ayant pas relâché un seul moment durant toute la journée, pour prier. C'est-à-dire qu'il célébra en deux fois les cinq offices du jour ; à l'aube et tard dans la nuit. Dans un autre récit rapporté par al-Bukhârî et Muslim, nous lisons cette affirmation d'Ibn 'Abbâs : « Le Messager de Dieu — que Dieu se penche sur lui et le prenne en sauvegarde — célébra les offices de midi et de l'après-midi (**zuhr** et **'asr**) ensemble, de même ceux du soir et de la nuit ensemble, sans qu'il y eut crainte d'un ennemi ou voyage, et le narrateur ajoute : « Il voulait qu'il n'y eut pas de gêne pour sa communauté ». Ce récit parle donc de trois offices par jour. Evidemment, tout revient à la conscience du croyant, qui est responsable personnellement devant Dieu, qu'on ne peut pas tromper, et auquel on ne peut rien cacher. Reste la question des horaires : on sait qu'il y a une énorme différence pour le lever et le coucher du soleil, entre les pays normaux (équatoriaux, tropicaux) et les régions situées au-delà jusqu'aux deux pôles. Déjà, al-Bîrounî savait que, sur les pôles, le soleil reste couché pendant six mois de suite, pour paraître ensuite continuellement pendant six mois (à l'exception des deux jours d'équinoxe). Les juristes-théologiens de l'Islam affirment, en général, que les horaires en vigueur sur le 45° parallèle, restent valables jusqu'au 90° parallèle, c'est-à-dire jusqu'aux pôles : dans les régions comprises entre 45° et 90°, on doit suivre le mouvement de la montre, et non pas celui du soleil. Cette règle s'applique aussi bien aux offices qu'aux jeûnes, etc.

Les femmes sont dispensées des offices de prière pendant les jours de leur indisposition mensuelle, et lors de l'accouchement.

Habitudes générales :

A part les offices de prière quotidiens et les jeûnes annuels, on recommande certaines pratiques aux Musulmans. La plus importante d'entre elles est la lecture assidue du Quran (accompagnée d'une traduction, si nécessaire) et la méditation des choses qui y sont contenues, lesquelles doivent passer dans la vie courante. Quoi de plus fécond en bénédictions divines que cette invocation de la parole du Seigneur !

En commençant une chose, on dit **Bis-mil-lâh** (« au nom de Dieu »); et, lorsqu'on l'a terminée : **al-ham-du lil-lâh** (« louange à Dieu »). Quand on se décide à faire une chose, ou qu'on en fait la promesse à quelqu'un, il faut aussitôt ajouter : **in-châ-al-lâh** (« si Dieu veut »).

Quand on se rencontre, entre Musulmans, on salue en disant : **salâm alaik** (ou : **as-salâm alaik**) ; on répond de même, ou on dit : **wa alaik as-salâm** (toutes ces formules signifiant : la paix sur toi).

Il faut se donner l'habitude de glorifier Dieu lorsqu'on va se coucher et lorsqu'on se lève (**sub-hânal-lâh,** « Pureté à Dieu », c'est la formule la plus simple). Il convient aussi d'appeler souvent la bénédiction divine sur le Prophète, par exemple par la formule suivante : **« Al-lâhum-ma sal-li 'alâ Muham-mad wa bârik wa sal-lim »** (= ô Dieu penche-Toi sur Muhammad, bénis-le et prends-le en Ta sauvegarde).

Le Prophète préférait toujours la droite : Lorsqu'il mettait ses sandales, il chaussait d'abord le pied droit, le gauche ensuite ; et le contraire lorsqu'il les retirait ; lorsqu'il revêtait une chemise, d'abord la manche droite, ensuite la gauche ; lorsqu'il peignait ses cheveux, la partie droite de la tête d'abord, la gauche ensuite ; lorsqu'il entrait dans une maison, dans une mosquée, d'abord le pied droit, le gauche ensuite. Par contre, pour entrer dans une salle de lavabo ou de bain, il mettait d'abord le pied gauche. Pour sortir, il faisait juste le contraire, dans les deux cas. De même, s'il enlevait un vêtement, une chaussure, etc., il commençait par la gauche, la droite ensuite.

Vêtements et coiffure :

Le port d'étoffe entièrement tissée de soie naturelle est, chez les Musulmans, interdit aux hommes (femmes exceptées). Le Prophète n'aimait pas non plus pour eux les habits rouges. Il laissait pousser sa barbe et recommandait aux siens de le faire.

Les Musulmanes doivent se vêtir de façon convenable, éviter les jupes courtes, les décolletés, les vêtements transparents. Elles ne doivent pas singer les hommes dans leur tenue et dans leurs coiffures, mais éviter au contraire tout ce qui sent la « glamour girl ». En outre, lorsqu'elles célèbrent les offices, elles doivent couvrir leurs cheveux. Le Prophète recommandait aux femmes le port du pantalon ; quant aux robes, elles devraient au moins descendre à mi-jambe.

Célébration de l'office :

« La pureté est la moitié de la foi », a dit le Prophète. C'est ainsi que lorsqu'on veut célébrer un office de prière, on a d'abord à purifier son corps. Ordinairement, et pour les offices quotidiens, une simple ablution suffit ; mais en certaines occasions, il faut un bain, ou mieux une douche : pour les époux, par exemple, après commerce charnel ; pour les hommes, après une pollution nocturne ; pour les femmes, après leurs règles ou un accouchement. L'usage recommande fortement de se doucher avant l'office du vendredi.

Le bain rituel : On fait d'abord les ablutions — décrites plus bas — puis on fait passer de l'eau sur le corps tout entier, depuis la tête jusqu'aux pieds, et cela au moins par trois fois. Si l'on utilise la baignoire, il faut après usage, la vider, et rincer ensuite tout le corps avec de l'eau pure que l'on verse par exemple d'une jarre (s'il n'y a pas l'installation d'une douche).

Les ablutions. Le rite de l'ablution se décompose ainsi : Formuler l'intention, prononcer les mots **Bismil-lâh** (« Au nom de Dieu »), laver les mains jusqu'aux bas des poignets, rincer la bouche, rincer les narines avec les doigts mouillés, laver le visage depuis le front jusqu'au menton et d'une oreille à l'autre, laver la main droite, puis la gauche jusqu'aux coudes inclusivement, passer les doigts mouillés sur la tête et dans les oreilles

(et d'après certaines écoles, même sur le cou), ensuite laver le pied droit, puis le gauche jusqu'aux chevilles. Chaque acte se fait trois fois de suite, en lavant par exemple les mains jusqu'aux poignets trois fois, avant de passer au rinçage de la bouche ; encore cela ne vaut-il que pour les cas normaux, car si l'on manque d'eau, il suffit d'en passer même une seule fois.

Si l'eau manque totalement, le **tayammum** (ou ablution à la poussière) remplace les ablutions et même le bain. On le permet également aux malades à qui l'eau est nocive. Dans de tels cas, on formule l'intention, on prononce le nom de Dieu (**Bismil-lâh**), puis on pose les paumes sur une terre propre (ou même sur le mur de la maison) et on les passe sur le visage ; on pose les paumes sur la terre de nouveau pour passer d'abord la paume gauche sur la main droite jusqu'au coude, ensuite la paume droite sur la main gauche. Ce **tayammum** symbolise l'humilité de l'homme devant le Tout-Puissant.

On n'est pas obligé de renouveler les ablutions pour chaque office, mais seulement lorsque l'exige une nouvelle impureté rituelle : sommeil, émission de gaz, d'urine ou autres, ou vomissement. Est-il besoin de rappeler que, les lois de pureté concernant aux besoins d'hygiène, on devrait, aux cabinets, toujours faire usage d'eau et pas seulement de papier ? Le papier d'un manuscrit et d'un imprimé est à écarter non seulement dans le but hygiénique, mais aussi pour éviter une profanation inconsciente du nom du Seigneur.

Pour célébrer l'office, il faut également porter un vêtement pur, et être en un lieu pur (ni une mosquée, ni l'emploi d'un tapis ne sont obligatoires), et il faut connaître la **Qiblah** ou direction de la Ka'bah qui se trouve à La Mecque. Il est facile, à l'aide d'une mappemonde et d'une boussole, de trouver cette orientation : La Mecque étant située vers le milieu de la Péninsule Arabique, près de sa côte occidentale, les habitants de la France doivent donc se tourner vers le Sud-Est, ceux de la Mauritanie et du Sénégal vers l'Est, ceux de Québec vers l'Est-Sud-Est, etc. Il est néanmoins à noter que, la terre étant sphérique, deux chemins peuvent mener, en ligne droite, d'un point à un autre quelconque. Pour l'orientation rituelle de l'office, on adoptera la direction de la plus courte distance entre le point où l'on se trouve et la Ka'bah : à Québec ou à San-Francisco, ce serait l'Est-

Sud-Est ; en Alaska le Sud-Ouest. A l'antipode de la Ka'bah quelque part au Sud des îles Hawaï, les quatre directions étant équidistantes, il est laissé au choix de l'individu — par exemple lors d'un voyage en bateau —, de se tourner, de ce point, dans n'importe quelle direction, pour s'orienter vers la Ka'bah.

Il y a cinq offices quotidiens, dont le deuxième est remplacé chaque vendredi par un office plus solennel, célébré en commun à la mosquée. Il y a en outre deux autres offices annuels lors des deux fêtes religieuses : l'une se célèbre à la fin du mois des jeûnes (Ramadân) et l'autre coïncide avec le pèlerinage à La Mecque. Tous ces offices se ressemblent quant à la forme, mais non pas quant à la durée. C'est ainsi que l'office de l'aube a seulement deux **rak'ats** (voir § 558 pour le sens de ce terme), le deuxième et le troisième (tôt dans l'après-midi et tard dans l'après-midi) ont chacun quatre **rak'ats**, le quatrième (tôt dans la soirée) en a trois, et le cinquième (tard dans la soirée) en a quatre. Les offices du vendredi et des deux fêtes ont chacun deux **rak'ats**. Le Prophète a recommandé avec insistance d'ajouter un autre office de trois **rak'ats** appelé **witr**, tout de suite après le cinquième.

La célébration de l'office se déroule comme suit : On fait les ablutions nécessaires, on choisit un endroit propre, on se tourne vers la Ka'bah, on lève les mains à hauteur des oreilles (voir fig. 1) pour formuler précisément l'intention, à savoir : « J'ai l'intention de célébrer pour Dieu **tel ou tel office** — (on le nomme) — avec ses **rak'ats**, en me tournant vers la Ka'bah, individuellement/ collectivement comme imâm/ collectivement comme un de ceux qui suivent l'imâm » (selon le cas) (1). Ensuite on prononce la formule **Al-lâ-hu Akbar** (Dieu est plus grand), et on baisse les mains : Selon l'école mâlikite et chi'ite, les mains sont laissées libres des deux côté, touchant les jambes (fig. 2 a) ; mais selon toutes les autres écoles, on croise les mains sur la poitrine, la main gauche touchant le corps, et la main droite

(1) Même s'il n'y a que deux personnes, elles doivent prier en commun : l'une dirige et l'autre suit, et cette dernière se met à droite de celui qui dirge (*l'imâm*), quelques pouces derrière lui. S'il y a trois personnes ou plus, toutes celles qui suivent doivent se ranger derrière l'imâm en un ou plusieurs rangs selon le besoin. Les personnes qui suivent l'office ne doivent rien prononcer à haute voix, mais toujours inaudiblement, et elles doivent suivre l'imâm dans tous ses mouvements, en même temps que lui.

1. Début de l'office de prière.

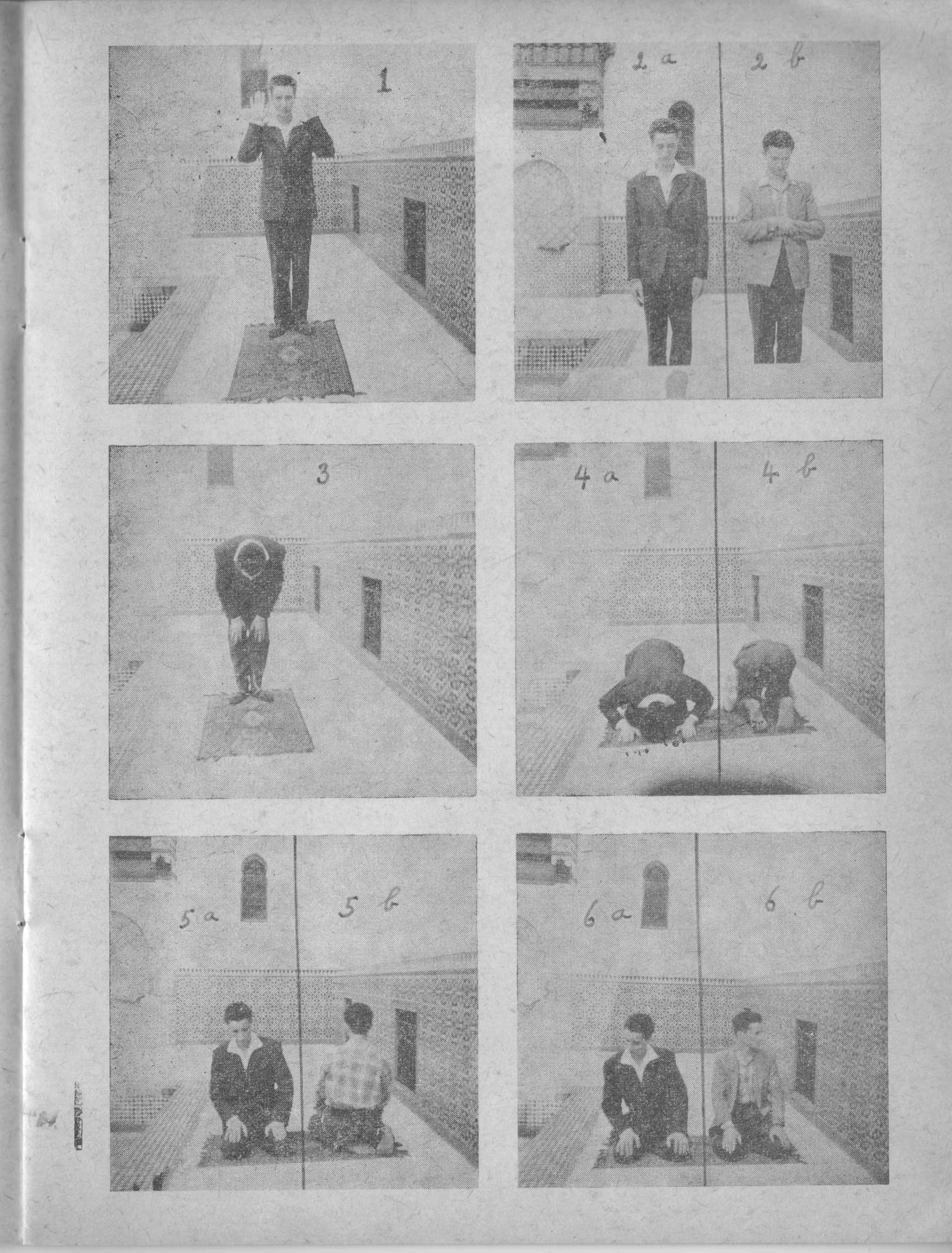
2. Récitation du Quran : (a) selon les écoles mâlikite et chi'ite ; (b) selon les écoles hanafite, châfi'ite et hanbalite.

3. Rukou' (s'incliner).

4. Sajda (se prosterner) : (a) vu de devant, (b) vu de derrière.

5. Comment s'asseoir entre les deux prosternations et après elles : (a) vu de devant, (b) vu de derrière.

6. Salutations terminales : (a) à droite, (b) à gauche.



superposée (fig. 2 b). A ce moment commence l'office, et l'on ne doit plus parler à personne, ni regarder ailleurs que le point du sol où l'on va poser le front lors de la prosternation, ni faire des gestes contraires à la solennité de l'office. A chaque mouvement rituel (inclination, prosternation, position assise, etc.), on prononce **Al-lâ-hu Akbar.**

L'office commence par un hymne (voir appendice F), suivi du premier chapitre du Quran (voir appendice G) ; ensuite on récite un autre chapitre ou quelques versets du Quran, choisis au gré de l'individu (par exemple l'un des passages donnés dans les appendices C, H, I, J, K). Seuls les textes quraniques peuvent être récités à haute voix ; encore ne le sont-ils qu'aux deux premières **rak'ats** des offices de nuit (premier, quatrième et cinquième), de l'office du vendredi et de celui des deux fêtes, et seulement par l'imâm ; tout le reste est dit à voix basse.

Après avoir achevé la récitation du Quran, comme on vient de le mentionner, on s'incline, plaçant les paumes sur les genoux sans les plier (fig. 3), et dans cette position, prononçant trois fois la formule « gloire à Dieu le très grand » (appendice L). On se lève ensuite pour dire : « Dieu a entendu celui qui L'a loué ; notre Seigneur, louange à Toi » (appendice M). Puis on se prosterne, plaçant le front, le nez et les paumes sur le sol, genoux pliés (fig. 4), et là on prononce trois fois « gloire à Dieu le Très-Haut » (appendice N) ; ensuite on s'assied sur le pied gauche, laissant le pied droit libre de sorte que les doigts en sont tournés en dehors et le talon pointant vers le ciel (fig. 5 a, b), posture où l'on demande pardon à Dieu (appendice O). Puis on se prosterne de nouveau et l'on répète trois fois la formule employée lors de la première prosternation. Enfin on se met debout. Tout cela (se tenir debout, s'incliner, se prosterner) constitue un cycle : la **rak'at,** dont nous avons parlé à plusieurs reprises.

La deuxième **rak'at** commence par le premier chapitre du Quran (appendice G), suivi d'une autre partie (l'un des textes de l'appendice H à K, par exemple), mais sans l'hymne. Ensuite, on s'incline sur les genoux, on se lève, on se prosterne deux fois, toujours en prononçant les formules appropriées, mentionnées dans la première **rak'at.** Après la deuxième prosternation, on ne se lève pas, mais on reste assis sur le pied gauche, et on invoque la présence divine et l'attestation de la foi (appendice P).

Comme l'office de l'aube n'a que deux **rak'ats,** l'invocation de la présence divine y est suivie d'une supplication (appendice Q), et l'on termine l'office par la salutation, tournant la tête d'abord à droite (fig. 6 a) et prononçant **as-salâmu alaikum wa rah-matul-lâh** (la paix sur vous ainsi que la miséricorde de Dieu), puis à gauche (fig. 6 b), répétant la même formule. C'est la fin. Mais si l'office a plus de deux **rak'ats,** on se lève après avoir invoqué la présence divine (appendice P) à la fin de la deuxième **rak'at ;** on récite alors de nouveau le premier chapitre du Quran (appendice G), sans toutefois y ajouter d'autres versets, puis on s'incline, on se lève, on se prosterne deux fois. Si l'office a trois **rak'ats** (comme dans le quatrième, au début de la soirée), on reste assis après les deux prosternations de la troisième **rak'at,** on invoque et supplie (appendices P et Q) et l'on termine avec les deux salutations. Par contre, si l'office a quatre **rak'ats** (comme dans les deux de l'après-midi et tard dans la soirée), on se lève tout de suite après les deux prosternations de la troisième **rak'at,** on récite de nouveau le premier chapitre du Quran (appendice G), on s'incline, on se prosterne, puis l'on reste assis pour invoquer, supplier et terminer par les salutations.

Quelques particularités :

Selon les écoles châfi'ite et hanbalite, on ajoute au cours de l'office de l'aube certaines formules d'invocation, appelées **qunout.** En effet, lorsqu'on s'est levé après l'inclination de la deuxième **rak'at,** on ne se prosterne pas tout de suite, mais on reste debout, on lève les mains devant la poitrine, dans l'attitude du mendiant devant Dieu, et l'on prononce une prière (appendice U), puis on continue l'office, en se prosternant, etc. Les autres écoles n'observent pas ce **qunout,** pensant que la pratique du Prophète n'en a été que temporaire.

L'école hanafite a aussi son **qunout** (appendice V), mais au cours de la troisième **rak'at** de l'office **witr,** qu'on célèbre après le cinquième office, tard dans la soirée. En effet, après avoir terminé la récitation du Quran dans la troisième **rak'at,** on ne s'incline pas tout de suite, mais on récite cette prière (appendice V) ; après quoi on continue l'office en s'inclinant, etc. de la façon normale. Il est à rappeler que, si l'on célèbre un office en commun, il faut suivre ce que fait l'imâm, quelle que soit son école.

En outre, lorsqu'on invoque la présence divine dans la deuxième **rak'at** (des offices N°s 2, 3, 4 et 5), il faut, selon certaines écoles, appeler la bénédiction divine sur le Prophète ; selon les autres écoles, il faut le faire seulement dans la supplication et non pas dans l'invocation.

Dérangements lors de l'office :

S'il arrive qu'au cours de l'office on s'oublie à parler à quelqu'un, à émettre un gaz, rire à haute voix, manger ou boire, celà annule l'office : il faut le recommencer, et même, avec de nouvelles ablutions dans le deuxième de ces cas. Mais si l'on oublie quelque chose de rituel lors de la célébration, et si l'on se le rappelle à un moment tardif, toujours dans le même office, on n'a pas besoin de recommencer l'office : il faut achever ce qui reste, mais avant de saluer, on doit se prosterner par deux fois, puis terminer par les salutations. Dans ces deux « prosternations de l'oubli », on peut réciter les formules usuelles (appendice N), ou les remplacer par cette autre-ci plus appropriée (appendice R) : « gloire à Celui qui n'a ni sommeil ni oubli ».

Si quelqu'un arrive en retard pour se joindre à un office commun, il n'a pas à s'inquiéter de ce que les autres ont déjà accompli : il n'a qu'à formuler l'intention, puis suivre l'imâm. Si l'on a manqué toute une **rak'at** ou plus, il faut au moment où l'imâm salue, se lever et compléter seul ce qu'on a manqué ; et après les prosternations, il faut invoquer, supplier et saluer, comme si l'on avait célébré individuellement l'office. Supposons qu'on se joigne à l'office alors que l'imâm en était aux prosternations de la deuxième **rak'at** du quatrième office (tôt dans la soirée) et donc, qu'on n'en ait suivi en entier que la troisième **rak'at** : il faudra alors, lorsque l'imâm saluera, se lever, compléter une **rak'at** avec les deux morceaux du Quran (premier chapitre et une autre partie), rester assis pour l'invocation, puis se lever, compléter la troisième **rak'at**, invoquer de nouveau, supplier et saluer pour terminer.

Généralités :

Si l'on ne connaît pas exactement la direction de la Ka'bah, il faut la supputer, et cela suffit ; car Dieu est présent partout.

Après l'office, on peut prier Dieu pour tout ce que l'on veut ; mais les meilleures prières sont celles que nous enseigne le Quran.

Comme les textes employés dans l'office sont tous en arabe, il est nécessaire de les apprendre par cœur, à commencer par la **Fâtihah** (premier chapitre du Quran, appendice G), laquelle est considérée comme chose si essentielle que sans elle il n'est point d'office parfait.

Office funéraire :

L'office funéraire a une forme très différente. On fait les ablutions, on se tourne vers la Ka'bah, on lève les mains, on formule l'intention, et après l'usuel **al-lâ-hu akbar,** on récite l'hymne, la **Fâtihah** et quelque autre passage du Quran, comme dans un office ordinaire, mais il n'y a ni inclination ni prosternation. En effet, après la récitation des passages du Quran, on reste debout, on prononce **al-lâ-hu akbar,** et, sans bouger, on récite une prière à Dieu demandant pardon pour tous les Musulmans, vivants ou morts, prière précédée de l'invocation de la bénédiction de Dieu sur le Prophète (appendice S) ; pour la troisième fois on dit : **al-lâhu akbar** et l'on prie plus particulièrement en faveur du mort en question (appendice T) ; on répète enfin une quatrième fois la formule **al-lâ-hu akbar**, qui est suivie des deux salutations finales.

Maladie et voyage :

Si l'on est malade et alité, on peut célébrer l'office assis, ou même couché, selon l'état de santé. Si l'on a la force de rester assis, on s'incline de sorte que le front ne touche pas le sol, les prosternations étant faites de façon normale. Si l'on est obligé de rester couché, c'est par la pensée qu'on fait les gestes rituels, tout en récitant les formules appropriées.

Les voyageurs ont l'autorisation du Prophète de réduire à deux **rak'ats** les offices qui en comportent quatre. Les voyageurs et ceux qui, de bonne foi, s'estiment pressés, ont l'autorisation, en outre, de combiner deux offices à la fois, c'est-à-dire le deuxième et le troisième (à n'importe quel moment depuis midi

jusqu'au coucher du soleil), et le quatrième et le cinquième à n'importe quel moment de la nuit.

Horaires des offices :

Normalement le premier office (**fajr**) se célèbre lorsqu'on se lève, c'est-à-dire entre l'aube et le lever du soleil. Le deuxième (**zuhr**), depuis que le soleil a passé le méridien, à la mi-journée, jusqu'à environ trois heures de l'après-midi, à n'importe quel moment. Le troisième (**'asr**) peut être célébré tard dans l'après-midi, jusqu'avant le coucher du soleil. Le quatrième (**maghrib**) à partir du coucher du soleil jusqu'à la disparition du crépuscule, environ une heure et demie après. Le cinquième et dernier office (**'ichâ**) à partir de la disparition du crépuscule jusqu'à l'aube, mais de préférence avant minuit.

Il est évident que ceci ne peut se pratiquer sans inconvénient que dans les régions équatoriales et tropicales. Lorsqu'on monte vers les pôles, la différence entre la durée du jour et de la nuit varie tellement de l'été à l'hiver que les mouvements du soleil aident très peu. Sur les deux parallèles Nord et Sud de 90°, c'est-à-dire, sur les deux pôles, le soleil ne se couche pas pendant six mois de suite ; et reste couché, au-dessous de l'horizon pendant six autres mois de suite (exception faite des deux jours d'équinoxe). Plus bas encore,

Sur le 72° Nord, depuis le	9 mai	jusqu'au	4 août
70° N.	17 mai		27 juillet
68° N.	27 mai		17 juillet
66° N.	13 juin		29 juin

le soleil reste au-dessus de l'horizon, ne se couchant ni pendant le « jour » ni pendant la « nuit ». Dans la période d'hiver correspondante, le soleil reste au-dessous de l'horizon, ne se levant point pendant les vingt-quatre heures des jours. Sur le 66° Nord, le 30 juin, le soleil se lève à 0 h. 3 m., et se couche à 23 h. 46 m. ; le 2 juilet, il se lève à 0 h. 30 m., et se couche à 23 h. 32 m. Et ainsi de suite. Faudra-t-il donc, pendant le peu de minutes que le soleil reste couché, célébrer les trois offices de nuit : **maghrib**, **'ichâ** et **fajr** ? L'homme traverse ces régions depuis longtemps ; on les fréquente maintenant beaucoup plus souvent, et l'on s'y installe de plus en plus. On sait que dans les camps soviétiques,

il y a souvent un grand nombre d'ouvriers musulmans. Il va de soi que dans ces climats anormaux, on ne peut suivre les mouvements du soleil ni pour les offices quotidiens ni pour les jeûnes annuels. Les juristes ont donc déduit et recommandé de suivre, dans ces régions, les mouvements de la montre et non pas ceux du soleil. Mais il fallait fixer une ligne de démarcation, et décider où les régions normales se terminent et où commence la zone anormale, jouissant des concessions ; de même il fallait préciser quels horaires seraient à suivre dans la zone anormale. La suggestion rationnelle, approuvée maintenant par les associations des ulémas de différents pays islamiques est la suivante :

A l'équateur, les horaires du lever et du coucher de soleil restent invariables en toute saison ; la plus grande instabilité, au contraire, ou plutôt la plus grande et insupportable difficulté, affecte la région des pôles. D'autre part, les géographes divisent en 90° la distance des pôles à l'équateur. On a donc fixé la ligne de démarcation au 45° parallèle Nord et au 45° parallèle Sud. Les habitants des pays équatoriaux et tropicaux, entre ces deux parallèles, des deux côtés de l'équateur, doivent suivre les mouvements du soleil avec leurs variations dans les diverses saisons ; et ceux qui vivent au-delà de cette bande doivent suivre les horaires pratiqués au 45° parallèle sans égard aux heures locales du lever et du coucher du soleil. Il arrivera, dans ces régions anormales, qu'on rompra le jeûne alors que le soleil brille encore, l'été, et que l'on continuera à s'abstenir de boire et de manger, l'hiver, alors que le soleil sera depuis longtemps couché.

Cette division sur les deux parallèles 45° N. et 45° S., partage théoriquement la terre en deux parties égales, mais pratiquement plus des trois quarts de la terre habitable vont à la zone normale ; et aussi la plus grande partie des habitants du monde, puisque toute l'Afrique, l'Inde, l'Océanie, pratiquement toute la Chine, les deux Amériques (à l'exception du Canada et des extrémités de l'Argentine-Chili) y sont comprises. Il convient de signaler expressément que cela ne touche pas non plus les habitudes millénaires des Musulmans : les pays islamisés au temps du Prophète et de ses compagnons — tels l'Arabie, la Syrie, la Turquie, l'Egypte, l'Espagne, l'Italie, le Sud de la France, l'Iraq, l'Iran, le Turkestan, l'Inde-Pakistan, ainsi que les nombreux Malais-Indonésiens — n'ont rien à changer de leurs anciennes habitudes. Les

concessions accordées visent, en Europe, les régions au-dessus de Bordeaux - Bucarest - Sébastopol ; en Amérique du Nord, les régions au-dessus de Halifax-Portland ; et dans l'hémisphère méridional, seulement une infime partie de l'Argentine et du Chili du Sud, et quelques îles au Sud de la Nouvelle-Zélande. Les communautés musulmanes de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Hollande, de la Finlande, du Kazan et du Canada profiteront de cette mise au point de la loi islamique, mise au point déduite de certaines directives du Prophète. Il sera facile, au premier coup d'œil jeté sur une mappemonde (comme celle qu'on trouvera dans ce livre), de se rendre compte si l'on est ou non compris dans cette zone anormale de delà 45° parallèle.

Nourriture et boisson :

Voici, à propos de nourriture et de boisson, quelques points importants.

La chair du porc (y compris sa graisse) est interdite, tout comme la boisson alcoolisée. Quant à la viande, un Musulman ne peut consommer que celle d'animaux et d'oiseaux qui ont été égorgés de la façon rituelle. Le Quran (5 : 3) dit :

« Vous sont interdits la bête morte, et le sang, et la chair de porc, et ce sur quoi on a invoqué quoi que ce soit d'autre que Dieu ; et la bête étouffée, et la bête morte assommée, et morte d'une chute, et morte d'un coup de corne ; et celle qu'une bête féroce a dévorée — sauf celle que vous égorgez avant qu'elle soit morte — et celle qu'on a immolée sur les pierres dressées... si quelqu'un se trouve en détresse et qu'il ait faim, tout en se refusant à tomber dans le péché, eh bien Dieu est pardonneur, oui, miséricordieux. »

L'égorgement rituel se pratique de la façon suivante : Prononcer d'abord la formule **Bis-mil-lâh** (= au nom de Dieu), trancher ensuite la gorge, c.-à-d. le conduit respiratoire et le conduit alimentaire ainsi que les deux veines jugulaires, en se gardant de toucher à la colonne vertébrale, encore plus de détacher la tête du corps, ou la peau, avant que l'animal soit complètement mort.

L'emploi d'assiettes ou d'ustensiles d'or ou d'argent, pour servir aux repas et aux boissons, est totalement interdit aux Musulmans.

Pourquoi un calendrier purement lunaire ?

Tout le monde sait que l'Islam suit, pour des besoins liturgiques ou religieux, un calendrier lunaire où, par exemple, le mois de Ramadân avec ses jeûnes, et le mois de Dhu'l-hijjah avec son pèlerinage, tombent tour à tour en différentes saisons. Dans l'Arabie pré-islamique, on rattrapait l'année solaire en pratiquant l'**intercalation.** Le Prophète de l'Islam abolit cet usage — après de longues et mûres réflexions, peut-on dire — au cours de son dernier pèlerinage, seulement trois mois avant sa mort. Cette abolition intrigue le non-initié, et choque ceux qui, souffrant d'un complexe d'infériorité, veulent toujours suivre les autres aveuglément. Parmi plusieurs avantages de cette réforme islamique, trois peuvent être mis en relief ici :

a) En ce qui concerne le jeûne, cette réforme est très utile, car elle procure la possibilité de s'habituer en toutes les saisons aux privations de boire et de manger : donc ce n'est ni toujours la dureté, ni toujours la facilité.

b) L'Islam étant destiné au monde tout entier, il a fallu tenir compte des différences climatiques des diverses régions. Si le jeûne était prescrit pour un certain mois du calendrier solaire, c.-à-d. pour une saison déterminée, le but en serait vicié par la nature, et, physiquement, son accomplissement ne serait pas possible. En effet, l'été de l'hémisphère septentrional, des pays au Nord de l'équateur, coïncide avec l'hiver de l'hémisphère méridional, des pays situés au Sud de l'équateur. En outre, il se peut que l'hiver soit considéré comme une saison agréable dans les régions équatoriales, mais une horreur dans les régions polaires. Cette discrimination entre les Croyants de différents pays peut facilement être évitée en adoptant le calendrier lunaire ; tout le monde aura, au mois de Ramadân, toutes les saisons tour à tour.

c) Les impôts de **zakât** payés sur les épargnes, sur le commerce, etc., à l'exclusion des impôts sur les produits agricoles qui dé-

Appendice des textes liturgiques :

A (أذان): الله أكبر، الله أكبر، الله أكبر، الله أكبر، أشهد أن لا اله الا الله، أشهد أن لا اله الا الله، أشهد أن محمدا رسول الله، أشهد أن محمدا رسول الله، حي على الصلاة، حي على الصلاة، حي على الفلاح، حي على الفلاح، الله أكبر، الله أكبر، لا اله الا الله.

B (اقامة): الله أكبر، الله أكبر، أشهد أن لا اله الا الله، أشهد أن محمدا رسول الله، حي على الصلاة، حي على الفلاح، قد قامت الصلاة، قد قامت الصلاة، الله أكبر، الله أكبر. لا اله الا الله.

C): بسم الله الرحمن الرحيم. اقرأ باسم ربك الذي خلق. خلق الانسان من علق. اقرأ وربك الاكرم الذي علم بالقلم. علم الانسان ما لم يعلم.

D): بسم الله وعلى ملة رسول الله.

E): يا (عبد الله اذكر / امة الله اذكري) العهد الذي (خرجت / خرجت) عليه من الدنيا شهادة أن لا اله الا الله وأن محمدا رسول الله وأن الجنة حق، وأن النار حق، وأن القبر حق، وأن الساعة آتية لا ريب فيها، وأن الله يبعث من في القبور. و (انك رضيت / انك رضيت) بالله ربا، وبالاسلام دينا، وبمحمد رسولا، وبالقرآن اماما، وبالكعبة قبلة وبالمؤمنين اخوانا. الله (يثبتك / يثبتك). يثبت الله الذين آمنوا بالقول الثابت في الحياة الدنيا وفي الاخرة، ويضل الله الظالمين، ويفعل الله ما يشاء. يا أيتها النفس المطمئنة ارجعي الى ربك راضية مرضية، فادخلي في عبادي وادخلي جنتي.

F (ثنا): سبحانك اللهم وبحمدك، وتبارك اسمك، ولا اله غيرك.

G (فاتحة): بسم الله الرحمن الرحيم. الحمد لله رب العالمين. الرحمن الرحيم. مالك يوم الدين. اياك نعبد واياك نستعين. اهدنا الصراط المستقيم. صراط الذين أنعمت عليهم. غير المغضوب عليهم ولا الضالين. آمين.

H): بسم الله الرحمن الرحيم. والعصر. ان الانسان لفي خسر. الا الذين آمنوا وعملوا الصالحات وتواصوا بالحق وتواصوا بالصبر.

I): بسم الله الرحمن الرحيم. انا أعطيناك الكوثر. فصل لربك وانحر. ان شانئك هو الابتر.

J): بسم الله الرحمن الرحيم. قل هو الله أحد. الله الصمد. لم يلد ولم يولد ولم يكن له كفوا أحد.

K): الله لا اله الا هو الحي القيوم. لا تأخذه سنة ولا نوم. له ما في السماوات و ما في الارض. من ذا الذي يشفع عنده الا باذنه. يعلم ما بين أيديهم وما خلفهم ولا يحيطون بشيء من علمه الا بما شاء وسع كرسيه السماوات والارض ولا يؤده حفظهما وهو العلي العظيم.

L): سبحان ربي العظيم.

M): سمع الله لمن حمده. ربنا لك الحمد.

N): سبحان ربي الاعلى.

O): رب اغفر لي وارحمني.

P): التحيات المباركات الصلوات الطيبات لله. السلام عليك أيها النبي ورحمة الله وبركاته. السلام علينا وعلى عباد الله الصالحين. أشهد أن لا اله الا الله وأشهد أن محمدا عبده ورسوله. اللهم صل على محمد كما صليت على إبراهيم إنك حميد مجيد.

Q): اللهم إني أعوذ بك من المأثم والمغرم. اللهم إني ظلمت نفسي ظلما كثيرا ولا يغفر الذنوب إلا أنت فاغفر لي وارحمني انك انت الغفور الرحيم.

R): سبحان من لا ينام ولا يسهو.

S): اللهم صل على محمد وبارك وسلم. اللهم اغفر لحينا وميتنا وشاهدنا وغائبنا برحمتك الواسعة.

T): اللهم اغفر لهذا الميت إنك أنت الغفور الرحيم.

U): اللهم اهدنا فيمن هديت. وعافنا فيمن عافيت. وقنا شر ما قضيت. فانك تقضي ولا يقضى عليك. وانه لا يذل من واليت. ولا يعز من عاديت. تباركت وتعاليت. لك الحمد على ما قضيت. نستغفرك ونتوب إليك. وصلى الله على سيدنا محمد.

V): اللهم إنا نستعينك ونستغفرك ونؤمن بك ونتوكل عليك. اللهم إياك نعبد ولك نصلي ونسجد، وإليك نسعى ونحفد. نرجو رحمتك، ونخشى عذابك إن عذابك بالكفار ملحق.

pendant des saisons et des récoltes, sont, du fait de l'année lunaire, imperceptiblement augmentés, de sorte qu'en trente-trois années lunaires il n'y a que trente-deux années solaires : on paie donc les impôts d'un an de plus. Rappelons que ces impôts sont prélevés sur les riches pour le bien-être de toute la population de l'Etat, en particulier celui des pauvres.

Conclusion.

Fasse Dieu que cet humble effort atteigne son but qui est d'éclairer quiconque cherche à connaître les éléments de l'Islam. Pour plus de détails, qu'on veuille bien se reporter aux ouvrages spécialisés et exhaustifs, ainsi qu'aux savants et aux institutions réputées, comme l'Azhar du Caire, la Zaitouna de Tunis, la Qaravîyîn de Fès, et d'autres encore, celles du Pâkistan, de l'Inde, etc.

Traduction des textes des appendices.

A) L'**adhân :** Dieu est plus grand que tous, Dieu est plus grand que tous, Dieu est plus grand que tous, Dieu est plus grand que tous — j'atteste qu'il n'y a pas de Dieu sinon Lui-même, j'atteste qu'il n'y a pas de Dieu sinon Lui-même — j'atteste que Muhammad est le messager de Dieu — j'atteste que Muhammad est le messager de Dieu — Lève-toi pour l'Office, lève-toi pour l'Office — lève-toi pour le Bien-être, lève-toi pour le Bien-être — Dieu est plus grand que tous, Dieu est plus grand que tous — il n'y a pas de Dieu sinon Lui-même !

B) **L'iqâmat :** Dieu est plus grand que tous, Dieu est plus grand que tous — j'atteste qu'il n'y a pas de Dieu sinon Lui-même — j'atteste que Muhammad est le messager de Dieu — lève-toi pour l'Office — lève-toi pour le Bien-être — voilà l'Office est prêt, voilà l'Office est prêt — Dieu est plus grand que tous, Dieu est plus grand que tous — il n'y a pas de Dieu sinon Lui-même !

C) Voir la traduction.

D) Au nom de Dieu et dans la religion du Messager de Dieu.

E) Voir pour la traduction, § 536.

F) O Dieu, avec Ta gloire et Ta louange ; béni est Ton nom, et il n'y a pas de Dieu que Toi.

G) Au nom de Dieu le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux ! Louange à Dieu, Seigneur des mondes, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux, Maître du jour de la rétribution. C'est Toi que nous adorons, et c'est Toi dont nous implorons le secours. Dirige-nous dans le droit chemin : le chemin de ceux que Tu as comblés de bienfaits, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère ni de ceux qui s'égarent. Amen.

H) Au nom de Dieu le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux. Par le Temps ! L'homme est certes en perdition, sauf ceux qui croient et pratiquent les œuvres bonnes, et qui s'enjoignent entre eux le droit, et s'enjoignent entre eux la patiente endurance.

I) Au nom de Dieu le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux. En vérité, Nous t'avons accordé la profusion. Pour ton Seigneur, donc, célèbre l'Office ; et immole. Oui, celui qui te hait, le voilà, le sans-traces !

J) Au nom de Dieu le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux. Dis : Lui, Dieu, est unique. Dieu, l'Absolu. Il n'a jamais enfanté, n'a pas été enfanté non plus. Et nul n'est égal à Lui.

K) Dieu ! Point de Dieu que Lui, le Vivant, l'Aboslu. Ni somnolence ni sommeil ne Le prennent. A Lui tout ce qui est dans les cieux et tout ce qui est sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui, que par Sa permission ? Il sait ce qu'ils ont devant eux et ce qu'ils ont derrière eux. Et, de Sa science, ils ne cernent rien que ce qu'Il veut. Son repose-pied est plus vaste que les cieux et la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est, Lui, le Très Haut, le Très Grand.

L) Gloire à mon Seigneur, le Très Grand.

M) Dieu a écouté celui qui L'a loué. Notre Seigneur ! Louange à Toi.

N) Gloire à mon Seigneur, le Très Haut.

O) O mon Seigneur, pardonne-moi et aie pitié de moi.

P) « A Dieu les salutations les plus bénies, ainsi que les inclinations les plus pures et les plus sincères » — « La paix sur toi, ô Prophète tout comme la miséricorde de Dieu et Ses bénédictions » — « La paix sur nous ainsi qu'aux pieux serviteurs de Dieu ». J'atteste qu'il n'y a de Dieu que Dieu Lui-même, et j'atteste que Muhammad est Son messager et Son serviteur. O Dieu, penche-Toi sur Muhammad comme Tu T'es penché sur Abraham ; en vérité Tu es le Glorieux, le Majestueux.

Q) O Dieu, je cherche refuge auprès de Toi contre le péché et l'endettement. O Dieu, j'ai causé beaucoup de torts à mon âme, et personne ne peut pardonner les péchés, sinon Toi ; pardonne-moi donc et aie pitié de moi ; en vérité Tu es prêt au pardon, Tu es Miséricordieux.

R) Gloire à Celui qui n'a ni sommeil ni oubli.

S) O Dieu, penche-Toi sur Muhammad et bénis-le et prends-le sous Ta sauvegarde. O Dieu, pardonne à ceux qui sont vivants parmi nous, ainsi qu'à ceux qui sont morts, à ceux qui sont présents ainsi qu'à ceux qui sont absents, et cela par Ta grande miséricorde.

T) O Dieu, pardonne à ce mort ; en vérité c'est Toi le plus prêt à pardonner, le plus Miséricordieux.

U) O Dieu, guide-nous sur le droit chemin, tout comme ceux que Tu as guidés, et accorde-nous la sécurité, tout comme à ceux auxquels Tu as acordé la sécurité, et sois notre Patron à nous, tout comme à ceux pour qui Tu es Patron, et donne-nous la plénitude en le bien que Tu nous a donné, et protège-nous du mal que Tu as décrété ; car c'est Toi qui décrètes et personne ne peut décréter contre Toi, et en vérité aucune disgrâce ne touche celui dont Tu es Patron, et aucun honneur n'est possible à celui pour qui Tu es ennemi. Béni et exalté es-Tu ; louange à Toi pour ce que Tu as décrété ; nous Te demandons pardon et Te présentons nos regrets. Que Dieu se penche sur notre chef Muhammad.

V) O Dieu, c'est Toi en vérité dont nous implorons secours, et demandons pardon, c'est en Toi que nous croyons et plaçons confiance. O Dieu, c'est Toi que nous adorons et c'est pour Toi que nous célébrons l'Office et nous nous prosternons, c'est vers Toi que nous courons et nous nous empressons. Nous espérons Ta miséricorde, et nous craignons Ton châtiment, car en vérité Ton châtiment fait rejoindre aux mécréants.

TRANSCRIPTION DES APPENDICES

Dans cette transcription des textes arabes, on a employé :

a pour **a** court
â **a** long
i **i** court
î **i** long
u **u** court
ou **u** long
s toujours comme **s** même entre deux voyelles.

A) Al-lâ-hu akbar, al-lâ-hu akbar, al-lâ-hu akbar, al-lâ-hu akbar, ach-hadu al-lâ ilâ-ha il-lal-lâh, ach-hadu al-lâ ilâ-ha il-lal-lâh, ach-hadu an-na muham-ma-da-rasou-lul-lâh, ach-hadu an-na muhammada rasou-lul-lâh, hayya alas-salâh, hayya alas-salâh, hayya alal-falâh, hayya alal-falâh, al-lâhu akbar, al-lâhu akbar, lâ ilâ-ha il-lal-lâh.

B) Al-lâ-hu akbar, al-lâhu akbar, ach-hadu al-lâ ilâha il-lal-lâh, ach-hadu an-na muham-ma-da-rasou-lul-lâh, hayya alas-salâh, hayya alal-falâh, al-lâ-hu akbar, al-lâ-hu akbar, lâ ilâ-ha il-lal-lâh.

C) Bismil-lâ-hir-rah-mânir-ra-hîm. Iqra' bismi rab-bik al-ladhî khalaq, khala-qal-insâna min alaq, iqra' wa rab-bukal akra-mul-ladhî al-lama bil-qalam, al-lamal-insâna mâ lam ya'lam.

D) Bis-mil-lâhi wa alâ mil-lati ra-sou-lil-lâh.

E) Yâ abdal-lâhidh-kur / ama-tal-lâ-hidh-kurî al-ahdal-ladhî kharaj-ta / kharaj-ti alaihî minad-dunyâ, cha-hâdata al-lâ ilâ-ha il-lal-lâh wa an-na muhammada raso-lu-lâh, wa an-nal jan-nata haqq wa an-nan-nâra haqq, wa an-nal qabra haqq, wa an-nas-sâ'ata âtiya-tu-lâ raïba fî-hâ, wa

an-nal-lâha yab'athu man fil-qu-bour, wa (an-naka radîta / an-naki radîti) bil-lâ-hi rabban, wa bil-islâmi dînan, wa bi-muham-madi rasou-lan, wa bil-qur'âni imâman, wa bil-ka'bati qibla-tan, wa bil-mu'mi-nîna ikhwâ-nan, al-lâhu (yuthab-bitu-ka / yuthab-bitu-ki). Yuthab-bitul-lâhul-ladhîna âmanou bil-qaw-lith-thâbi-ti fil-hayâ-tid-dunyâ wa fil-âkhirah, wa yudil-lul-lâhuz zâlimî-na wa yaf'alul-lâhu mâ yachâ'u, yâ ayya-tu-han-nafsul mut-ma'in-natur-ji'î ilâ rab-biki râdi-yatam mar-dîyah, fad-khulî fî ibâdi wad-khu-lî jan-natî.

F) Sub-hâna kal-lâhum-ma wa bi-ham-dika wa tabâra-kas-muka wa lâ-ilâ-ha ghaï-ruka.

G) Bis-mil-lâ-hir rah-mânir rahîm, al-hamdu lil-lâ-hi rab-bil âla-mîn, ar-rah-mâ nir-rahîm, mâli-ki yaw-mid-dîn, iyyâ-ka na-bu-du wa iyyâ-ka nas-ta'în, ihdi-nas-sirâ-tal mus-taqîm, sirâ-tal, ladhî-na an-amta alaï-him, ghaï-ril magh-doubi alaï-him walad-dâl-lîn, âmîn.

H) Bis-mil-lâ-hir-rah-mânir-rahîm, wal-asr in-nal insâna lafî khusr, il-lal-ladhîna âmanou wa amilous-sâlihâ-ti wa tawâ-saw bil-haq-qi wa tawâ-saw bis-sabr.

I) Bis-mil-lâ-hir-rah-mânir-rahîm, in-nâ a'taï-nâkal-kaw-thar, fasal-li lirab-bika wan-har, in-na châ-ni'aka hu-wal-abtar.

J) Bis-mil-lâ-hir-rah-mânir-rahîm, qul hu-wal-lâhu ahad, al-lâ-hus-samad, lam yalid, wa lam you-lad, wa lam yakul-lahou kufu'an ahad.

K) Al-lâ-hu lâ ilâ-ha il-lâ-hou al-hay-yul-qay-youm, lâ ta'khu-dhu-hou sina-tun wa lâ nawm, lahou mâ fis-samâ-wâti wa mâ fil-ard, man dhal-ladhî yach-fa'u inda-hou il lâ bi-idhni-hi, ya'la-mu mâ baïna aïdî-him wa mâ khal-fa-hum walâ yuhî-touna bi-chaï-im min ilmi-hî, il-lâ bimâ châ'a wasi'a kursi-yuhus-samâ-wâti wal-arda walâ ya'ou-duhou hif-zu-humâ wa huwal-alî'yul-azîm.

L) Sub-hâna rab-biyal-azîm.

M) Sami-al-lâhu li-man ha-mi-dah. Rab-ba-nâ la-kal-hamd.

N) Sub-hâna rab-biyal-a'lâ.

O) Rab-bigh-fir lî war-ham-nî.

P) At-tahîyâtul mubâra-kâtus sala-wâ-tut-taï-yibâtu lil-lâhi as-salâmu alaï-ka ayyu-han-nabî-yu warah-matul-lâ-hi wa barakâ-tuhu, as-salâmu alaï-nâ wa alâ ibâ-dil-lâ-his-sâli-hîn, ach-hadu al-lâ ilâ-ha il-lal-lâhu wa ach-hadu an-na mu-ham-madan abdu-hu wa rasou-luhu, al-lâhum-ma sal-li alâ muham-madin kamâ sal-laïta alâ ibrâ-hîma in-naka hamî-dum-majîd.

Q) Al-lâhum-ma in-nî a'oudhu bika minal ma'thami wal maghrami, al-lâhum-ma in-nî zalam-tu nafsî zulman kathîran, wa lâ yaghfi-rudh-dhu-nouba il-lâ anta, fagh-fir lî war-ham-nî in-naka antal-ghafou-rur-rahîm.

R) Sub-hâna mal-lâ yanâmu wa lâ yas-hou.

S) Al-lâ-hum-ma sal-li alâ muham-madin wa bârik wa sal-lim, al-lâ-hum-magh-fir lihayyi-nâ wa mayyitinâ wa châ-hidinâ wa ghâ-ibinâ birah-matikal wâsi'ah.

T) Al-lâ-hum-magh-fir li-hâdhal mayyit in-naka antal ghafou-rur-rahîm.

U) Al-lâ-hum-mahdinâ fîman hadaït, wa âfinâ fîman âfaït, wa tawal-lanâ fîman tawal-laït, wa bârik lanâ minal khaïri fîmâ a'taït, wa qinâ char-ra mâ qadaït, fa-in-naka taqdî wa lâ yuqdâ alaïk, wa in-nahu lâ yadhil-lu man wâlaït, wa lâ ya'iz-zu man âdaït, tabârakta wa ta'âlaït, lakal hamdu alâ mâ qadaït, nastagh-firuka wa natoubu ilaïk, wa sal-lal-lâhu alâ sayyidinâ muham-mad.

V) Al-lâ-hum-ma in-nâ nas-ta-înu-ka wa nas-tagh-fi-ru-ka wa nu-minu bi-ka wa na-ta-wak-kalu a-laï-ka. Al-lâ-hum-ma îya-ka na-budu wa laka nu-sal-lî wa nas-jud wa i-laï-ka nas-â wa nah fid. Nar-jou rah-ma-tak wa nakh-châ a-dhâ-bak in-na a-dhâ-bak bil-kuf-fâri-mul-hiq.

TABLEAU DES PRINCIPALES FETES ISLAMIQUES

L'année hégirienne musulmane étant purement lunaire, sans intercalation, n'a que 354 ou 355 jours (avec, dans un cycle de trente ans, onze années de 355 jours, et le reste, de 354 jours). Elle est donc plus courte de 11 jours que l'année grégorienne, chrétienne, solaire ; et c'est ainsi que les fêtes islamiques font graduellement le tour de toutes les saisons. C'est généralement 71 jours après le commencement de l'année de l'hégire que tombe l'anniversaire de la naissance du Prophète, le 12 Rabî'al-auwal ; et 166 jours plus tard commence le Ramadân, mois de jeûne (qui a tantôt 29 jours et tantôt 30) ; et 98 jours après, tombe la fête des sacrifices ou Hajj, le 10 Dhul-hijjah. Il peut y avoir une différence d'un jour entre les dates données dans la table suivante et l'observation du croissant dans un horizon quelconque, chose qui seule détermine la fête, pour les habitants de telle ou telle localité. Nous voulons donner ici les dates jusqu'à l'année 2000 de l'ère chrétienne :

HORAIRES D'OFFICES DE PRIERE DANS LES ZONES ANORMALES

Comme nous l'avons expliqué dans l'exposé sur « La vie quotidienne », un Musulman célèbre normalement cinq fois par jour l'office de prière :

1. Office de l'aube, à n'importe quel moment entre l'apparition de l'« aube réelle », environ 1 heure 1/2 avant le lever du soleil, jusqu'au lever du soleil.
2. Office de midi, depuis le moment où le soleil franchit le méridien jusqu'environ 3 heures plus tard.
3. L'office tard dans l'après-midi, depuis cette dernière heure jusqu'au coucher du soleil.
4. L'office du soir, depuis le coucher du soleil jusqu'à la disparition du crépuscule, environ 1 heure 1/2 plus tard.
5. L'office nocturne, à partir de la disparition du crépuscule jusqu'à l'aube, c.-à-d. l'heure de la première prière.

Mais dans les régions éloignées de l'équateur, ces horaires présentent trop d'inconvénients pour être pratiqués, tout au moins dans certaines saisons de l'année. C'est ainsi qu'on y suit le mouvement de la pendule au lieu de celui du soleil ; et comme nous l'avons expliqué, ce sont les horaires pratiqués au 45° parallèle de latitude qui sont valables pour toutes les régions allant de cette ligne jusqu'au pôle. En d'autres termes, Bordeaux-Bucarest en Europe, et Portland-Halifax en Amérique du Nord, constituent grosso modo la limite septentrionale de la zone normale : les pays situés au Nord de cette ligne de démarcation doivent suivre les horaires de ces villes. **Mutatis mutandis,** la même règle s'applique aux pays de l'extrême Sud : certaines parties de l'Argentine et du Chili et certaines îles au-dessous de la Nouvelle Zélande.

Dans la table suivante, nous donnons les horaires pour les deux parallèles 45°, Nord et Sud, dans les heures locales. Mais d'abord quelques mots d'explication s'imposent :

a) Nous indiquons seulement les heures du lever et du coucher du soleil. Le midi peut être pris depuis un peu avant 12 heures jusqu'à environ 12 h. 30, selon les saisons (en hiver plus tôt,

et en été plus tard). Les horaires pour les deux autres offices, celui qui est tard dans l'après-midi et celui de la nuit, peuvent être obtenus en calculant selon la formule citée plus haut.

b) Il y a une énorme différence entre l'heure locale et l'heure civile en usage dans un pays ; et, en effet, sur l'équateur, chaque vingtaine de kilomètres produit la différence d'une minute, et plus on est près du pôle, plus courte est la distance qui produit une même différence d'heure. Dans les vastes Etats, tels le Canada, les Etats-Unis, l'U.R.S.S., le lever du soleil sur leurs frontières orientales est de huit à dix heures plus tôt que sur leurs frontières occidentales. Notre table est basée sur l'heure locale : et le rajustement nécessaire avec l'heure civile, en usage dans le pays, ne sera pas difficile au chercheur intelligent.

c) A cause de la sphéricité de la terre, une ligne arbitraire a dû être fixée, d'où on convient que le jour commence. La « ligne de date », actuellement en usage, passe entre l'Asie et l'Amérique ; des raisons politiques en ont dévié le tracé sur certains points. Cette ligne a son importance pour les voyageurs musulmans, allant par exemple du Japon-Indonésie-Australie en Amérique, ou vice versa, par bateau ou par avion. Lorsqu'on va en Amérique, aussitôt qu'on croise cette ligne imaginaire, il y a un décalage de vingt-quatre heures : samedi devient automatiquement vendredi, après la fin duquel un autre samedi commence. Par contre, si l'on vient de l'Amérique, tout un jour est à supprimer sur ce point : le vendredi devient samedi. Si quelqu'un débarque de l'avion un vendredi, il doit suivre le jour du pays de destination et assister à l'office hebdomadaire du vendredi, et non pas le jour du pays qu'il vient de quitter.

d) Les voyages aériens, toujours plus rapides, créent également des questions à résoudre. Il est maintenant possible, par exemple, de quitter un pays peu après le lever du soleil et d'arriver bientôt dans un pays où le soleil n'est pas encore levé, alors qu'en route on a observé le phénomène du coucher du soleil à l'est ! Cela, si l'on voyage vers l'Ouest. De même, si l'on quitte un pays après le coucher du soleil, et qu'on s'envole vers l'Ouest, on peut de nouveau y voir le lever du soleil, et cela de l'Ouest ! (Qui sait si ce n'est pas là l'accomplissement d'une prédiction du Prophète, laquelle fait, d'un tel phénomène, le signe que la fin du « vieux » monde approche ?) Inversement, on peut quitter un pays, disons,

à 6 heures, et arriver, en trois heures seulement, dans un endroit où il est 12 heures, cela si l'on voyage vers l'Est. Sur l'équateur, où la circonférence de la terre est la plus grande, il y faudrait des avions volant tout le temps avec une vitesse suprasonique, mais déjà sur le 45° parallèle, les avions commerciaux actuellement en usage suffisent pour produire le phénomène sus-mentionné ; et plus on va vers le pôle, moins rapide doit être le vol nécessaire à parer au mouvement de la terre autour du soleil. Le bon sens exige que, dans de telles conditions, on suive, pendant le voyage aérien, la pendule du pays de départ, et non pas le mouvement du soleil ! En effet, dans de tels voyages rapides, on peut observer que le soleil ne se couche jamais, ou qu'il se couche plusieurs fois pendant les vingt-quatre heures.

Muhammad HAMIDULLAH

Dépot légal n° 3 1er trimestre 1963

IMPRIMERIE DE CARTHAGE

20, Rue de Saintonge — PARIS 3e

Horaires permanents de prières pour zones anormales.

Quart septentrional du globe		Date		Quart méridional du globe	
Lever du soleil	Coucher			Lever du soleil	Coucher
7.39	16.28	1er	janvier	4.17	19.50
7.38	16.35	8	—	4.23	19.49
7.36	16.43	15	—	4.31	19.46
7.31	16.52	22	—	4.41	19.43
7.22	17.06	1er	février	4.52	19.31
7.13	17.16	8	—	5.05	19.22
7.03	17.26	15	—	5.16	19.13
6.52	17.36	22	—	5.26	19.10
6.39	17.47	1er	mars	5.37	18.47
6.26	17.56	8	—	5.46	18.35
6.13	18.06	15	—	5.55	18.22
6.00	18.15	22	—	6.04	18.10
5.42	18.27	1er	avril	6.18	17.50
5.29	18.31	8	—	6.26	17.36
5.16	18.45	15	—	6.34	17.26
5.04	18.54	22	—	6.44	17.13
4.50	19.05	1er	mai	6.54	16.59
4.40	19.14	8	—	7.02	16.49
4.24	19.29	22	—	7.18	16.35
4.31	19.22	15	—	7.10	16.42
4.17	19.39	1er	juin	7.28	16.28
4.17	19.44	8	—	7.32	16.24
4.12	19.48	15	—	7.37	16.24
4.13	19.50	22	—	7.39	16.25
4.17	19.50	1er	juillet	7.39	16.29
4.21	19.48	8	—	7.37	16.33
4.27	19.44	15	—	7.33	16.39
4.34	19.38	22	—	7.28	16.45
4.46	19.27	1er	août	7.17	16.56
4.53	19.18	8	—	7.08	17.03
5.01	19.07	15	—	6.58	17.12
5.09	18.56	22	—	6.46	17.21
5.21	18.38	1er	septembre	6.39	17.31
5.30	18.25	8	—	6.16	17.40
5.38	18.12	15	—	6.03	17.49
5.46	17.58	22	—	5.49	17.57
5.57	17.41	1er	octobre	5.34	18.07
6.06	17.28	8	—	5.21	18.16
6.15	17.16	15	—	5.06	18.26
6.24	17.04	22	—	4.54	18.35
6.38	16.49	1er	novembre	4.39	18.48
6.48	16.39	8	—	4.30	18.58
6.57	16.32	15	—	4.22	19.07
7.07	16.25	22	—	4.15	19.18
7.18	16.20	1er	décembre	4.08	19.28
7.25	16.18	8	—	4.07	19.37
7.31	16.19	15	—	4.08	19.43
7.36	16.22	22	—	4.10	19.47